La Sesque

Bulletin municipal n°26—Juin 2021

Fiscalement Solidaire

La commune a voté le compte administratif et le budget primitif venant clôturer l'année passée et engager les investissements sur 2021. Un budget bien équilibré, comportant de nombreuses opérations tant dans l'aménagement que l'animation de son territoire. Le terrain acquis route de Casteide-Cami y verra l'implantation "d'un espace partagé" où se croiseront pêle-mêle carrés potagers, arbres fruitiers, sentier de balade et coin détente. Un groupe de travail d'élus élargi à des habitants de la commune, réfléchiront collectivement sur l'organisation et la conception de cet espace en créant et en confiant (par délégation) l'ensemble à une nouvelle association. D'autres projets se réaliseront et viendront compléter nos engagements de début de mandat. Pour construire ce budget, il vous faut savoir que certaines de nos recettes par des "mécanismes de péréquations" baissent d'année en année, limitant notre fonctionnement et impactant notre investissement. Malgré cela, le Conseil Municipal n'a pas voulu toucher les taux de la fiscalité locale (et ce pour la 12ème année consécutive), mais qu'en sera t-il l'année prochaine ? L'évolution de notre commune, ses services, ses infrastructures, ses réseaux, nous amèneront inexorablement à trouver de nouvelles recettes, nous y travaillons, plusieurs pistes sont à l'étude, le levier de la fiscalité locale en est une.

Enfin, je tiens à préciser que l'ensemble des subventions allouées aux associations ont été reconduites et leur seront versées dans leur intégralité afin de continuer à les soutenir et de ne pas fragiliser leur fonctionnement, durant cette période post-COVID.

Vous l'avez peut-être vu dans la presse et sur Intramuros, sur l'initiative de Cescau, nous allons mettre en place avec les communes de Casteide-Cami et Viellenave d'Arthez un Conseil Intercommunal des Jeunes (C.I.J) regroupant des enfants sur la tranche d'âge 8-11 ans. Ce Conseil aura pour rôle de réfléchir, de faire des propositions et d'être acteur de la vie citoyenne de notre territoire. C'est une démarche pour l'instant unique dans notre département, il nous en revient la primeur ! Ce genre d'initiative sur notre territoire rural, qui en appellera sûrement d'autres, nous permettra de mieux préparer et appréhender nos relations, pour des lendemains plus humains et plus solidaires!

Bien à vous tous !

Le Maire

Hervé LAFITTE

LES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

Dépenses

Libellé	Montant
Subventions Assoc. - R.P.I. - Aides sociales	75 020,91 €
Aménagements réseaux (route,élec…)	8 933,23 €
Charges financières	9 946,88 €
Frais de fonctionnement	45 437,04 €
Services extérieurs	28 326,11 €
Personnel et élus	40 246,05 €
Opération d'ordre	54 900,00 €
Fonds de péréquation	3 245,00 €
Total	**266 055,22 €**

Recettes

Libellé	Montant
Autres produits de gestion courante (loyers, remboursement assurance…)	21 360,31 €
Produits des services, domaine et vente	6 954,37 €
Impôts et taxes	207 381,26 €
Dotations, subventions et participations	62 344,96 €
Produits exceptionnels	100,49 €
Excédent de fonctionnement reporté	82 572,06 €
Cession d'immobilisation	54 900,00 €
Total	**435 613,45 €**

LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT POUR LE BUDGET 2021.

Dépenses

Libellé	Montant
Emprunts (crédit court terme 105 k€)	191 252,00 €
Bâtiments communaux et cimetière	12 592,00 €
Acquisitions foncières	1 000,00 €
Achats de matériel et équipements	10 400,00 €
Défense incendie (Bâches, poteaux)	27 458,03 €
Hydraulique chemin Lacassagne	27 488,40 €
Panneaux photovoltaïques	38 554,00 €
Mairie - logements à l'étage (études)	4 500,00 €
Rachat Maison de la chasse	41 239,00 €
Jardin partagé	15 000,00 €
Frais de Constructions	5 705,00 €
Total	**375 188,43 €**

Recettes

Libellé	Montant
Excédent d'investissement reporté	147 531,68 €
Virement section de fonctionnement	141 486,75 €
Prdouits des cessions d'immobilisations	60 000,00 €
FCTVA	2 000,00 €
Taxe aménagement	9 500,00 €
Cautionnement	365,00 €
Subventions reçues	8 600,00 €
Frais d'études	5 705,00 €
Total	**375 188,43 €**

URBANISME

Avec près de 700 habitants, notre commune devient de plus en plus attractive et nombreuses sont les demandes d'informations en mairie sur les possibilités de s'y installer.

Malheureusement, il n'y a pas forcément adéquation entre les lots disponibles à la construction pour satisfaire ces demandes et les terrains susceptibles de l'être et étant, dans le zonage de la carte communale.

La carte communale arrivant à échéance cette année, celle-ci sera prorogée, dans l'éventualité de la planification communautaire du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal).

La commission urbanisme de la commune se réunira prochainement, pour réfléchir sur une possible révision de la carte communale et s'interroger sur l'avenir de ces surfaces, avant qu'elles ne changent pour certaines, d'affectation et **surtout se préparer au passage en PLUI à l'horizon 2026/2027.**

Le jardin partagé

La commune a pour projet la création d'un jardin partagé. A cet effet, la municipalité a acquis une parcelle de 1100m2, au centre bourg, terrain situé sur la RD 233, en direction de Casteide-Cami.

L'objet de ce jardin reste à définir collectivement , des pistes s'étant dégagées par le travail d'une commission communale. Ce jardin, aménagé et équipé par la commune, remplirait plusieurs fonctions. Conçu, géré et animé associativement, il aurait pou objet de **développer les liens sociaux** sur le village ainsi que des **activités culturelles, éducatives accessibles au public**. Ce sera un lieu de convivialité où pourront se dérouler des animations, des marchés occasionnels de producteurs … **lieu d'échanges et de partages** avec des ateliers d'information sur le jardinage, l'apiculture, l'écologie … Des espaces de cultures type carrés potagers, y seront aménagés afin de permettre aux acteurs locaux qui le souhaitent, comme les écoles, la Maison d'Accueil Périscolaire, les associations, d'y animer des **activités pédagogiques** en lien avec le jardinage. Il se voudra également être un lieu accessible à tous, où chacun , en total respect avec les lieux, pourra **se balader, observer, découvrir, flâner** ou encore faire une halte pour se **reposer, lire**, tout en profitant, selon la saison, des divers arbres et buissons fruitiers qui y seront plantés.

Ce jardin, à vocations multiples, sera avant tout votre jardin, condition sine qua non à la réussite de ce projet ambitieux. C'est pourquoi, si vous étiez intéressés à participer activement à la réflexion, l'élaboration ou encore la gestion de ce jardin, nous vous invitons à rejoindre le groupe de travail communal mis en place à cet effet. Vous pouvez contacter M Le Maire.

Nous comptons sur vous et espérons que ce projet puisse avoir une résonnance positive en chacun d'entre nous.

A différentes périodes de l'année, chacun d'entre nous est dans la nécessité de procéder à la taille de ses haies, arbres et buissons. Cela crée de nombreux déchets verts et aujourd'hui encore **trop de personnes ont recours au brûlage** pour s'en défaire. Nous rappelons ici que cette démarche, en plus des **troubles de son voisinage** (odeurs et fumées), des **risques d'incendies**, est **particulièrement polluante**. En effet, brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances **toxiques pour les êtres humains et l'environnement**, des particules fines notamment. *Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence.*

C'est pour ces raisons que tout feu de végétaux à l'air libre ou en incinérateur de jardin est strictement interdit et passible d'une amende de 450€.

Dans l'intérêt de chacun d'entre nous, il est vraiment nécessaire de stopper cette pratique sur notre village. Par manque de temps, d'envie ou de matériel, il n'est pas toujours aisé d'apporter ces grands volumes en déchetterie afin qu'ils y soient transformés et valorisés. Il est indispensable que chacun d'entre nous puisse avoir **un traitement responsable des déchets verts**. Afin de vous y aider, la commune envisage de mettre en place un nouveau service à destination des habitants du village : **la mise à disposition d'un broyeur à végétaux**. La technique de broyage des végétaux a le double intérêt de permettre au particulier **l'élimination de ses déchets verts sans avoir recours au brûlage,** mais aussi de **valoriser ses propres déchets verts.** Le broyat obtenu aura plusieurs intérêts : il va servir de paillage et ainsi **limiter l'apparition des mauvaises herbes** et faciliter la **pousse des plantes en maintenant l'humidité du sol**, et donc **diminuer la fréquence d'arrosage**. Il est donc très intéressant que chacun d'entre nous puisse procéder à **un traitement éco-responsable de ses déchets vert.**

Afin que ce service de mise à disposition d'un broyeur soit adapté à la majorité d'entre nous, il est indispensable qu'il réponde au plus près aux besoins qui se dégageront du questionnaire ci-après.

C'est pourquoi si ce service pouvait vous intéresser, nous vous demandons d'y répondre le plus précisément possible.

Voir Questionnaire joint

Questionnaire sur la mise à disposition d'un broyeur à végétaux

Nom :……

Adresse : ……

1. Seriez-vous à priori intéressé par ce service ? oui □ non □
2. Si non, pour quelles raisons ? ……

   ……

   ……
3. Si oui, à quelle fréquence auriez-vous besoin d'un broyeur à végétaux ?

   1x/an □ 2x/an □ 3x/an □ 4x/an □ autre : ……
4. Quand pensez-vous l'utiliser ?

   En semaine □ le week-end □ indifféremment □
5. Quelles essences de bois souhaiteriez-vous broyer ? (ATTENTION : bambous et résineux ne peuvent être broyés)

   ……

   ……

   ……
6. Quel est le diamètre maximal des branches que vous voudriez broyer ?

   2cm □ 4cm □ 6cm □ 8cm □ >8cm □
7. Seriez-vous prêt à passer une formation rapide (environ 1 heure) et gratuite, nécessaire à l'utilisation de ce broyeur ?

   oui □ non □
8. Seriez-vous prêt à vous déplacer en mairie pour récupérer le broyeur ?

   oui □ non □
9. Selon le type de machine retenu, celle-ci pourrait être encombrante et nécessiter un équipement spécial pour la déplacer. Si tel était le cas, est-ce que le fait de ne pas avoir un véhicule de type utilitaire ou un attelage à votre véhicule ou une remorque serait pour vous un frein à l'utilisation de ce broyeur ?

   oui □ non □ pense pouvoir trouver une solution □
10. Dans le cas où ce service serait payant afin de couvrir les frais d'entretien de la machine, serait-ce un frein pour vous ?

    oui □ non □ cela dépend du montant □
11. Ayant connaissance des éventuelles contraintes à l'utilisation du broyeur (formation, déplacement de l'appareil, essences de bois interdites…), êtes-vous intéressé par ce service ?

    oui □ non □ pourquoi pas □
12. Auriez-vous des remarques à faire, des questions ou des idées susceptibles de nous aider dans la mise en place de ce service :

    ……

    ……

    ……

    ……

    ……

<u>Bulletin à rapporter en Mairie</u>.

Merci pour votre contribution et pour le temps que vous avez accordé à ce questionnaire.

Un Conseil Intercommunal des Jeunes (C.I.J) pour les trois communes

Les communes de Casteide-Cami, Cescau et Viellenave d'Arthez ont souhaité mettre en place un Conseil Intercommunal des Jeunes (CIJ) regroupant des enfants des trois communes sur la tranche d'âge des 8-11 ans.

Considérant l'intérêt de mobiliser les jeunes comme acteurs de la vie citoyenne, cette initiative unique dans le département, est la conjugaison de l'apprentissage de la démocratie, d'implication associative et municipale, menant à réfléchir, à décider, à exécuter et à mener à bien des actions intercommunales locales.

Pour écrire la charte de fonctionnement et le dossier de candidature, un groupe de travail composé des maires et de conseillers municipaux, ont travaillé de concert, pour donner dès le mois de juin la possibilité aux jeunes de candidater et ainsi mettre en place le conseil intercommunal au mois d'octobre.

Les trois conseils municipaux ont respectivement délibéré pour adopter et valider cette nouvelle action locale, porteuse d'avenir, d'enthousiasme, de synergie autour de notre belle jeunesse !!

Sur la photo :
Nadine HERVE, Marie-France LECOMTE, Maryse PAYBOU (maire de Casteide-Cami), Thérèse PORLIER (maire de Viellenave d'Arthez), Hervé LAFITTE (maire de Cescau), absente : Mme Fuster

MESURES PREVENTIVES POUR LES CONSTRUCTIONS

Les dispositions préventives généralement prescrites pour construire sur un sol argileux sujet au phénomène de retrait-gonflement obéissent à **l'arrêté ministériel du 22 juillet 2020 qui officialise le zonage proposé par la carte d'exposition publiée depuis janvier 2020 sur Géorisques.**

Le décret n° 2019-495 du 22 mai 2019 impose la réalisation de deux études de sol dans les zones d'exposition moyenne ou forte au retrait-gonflement des argiles. La commune de **CESCAU se situe en très large majorité en risque moyen.**

- A la vente d'un terrain constructible : le vendeur a l'obligation de faire réaliser un diagnostic du sol vis-à-vis du risque lié à ce phénomène.

- Au moment de la construction de la maison : l'acheteur doit faire réaliser une étude géotechnique à destination du constructeur. Si cette étude géotechnique révèle un risque de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols, le constructeur doit en suivre les recommandations et respecter les techniques particulières de construction définies par voie réglementaire.

Travaux

Adressage

L' arrivée de la fibre se précise sur notre commune. Un sous-répartiteur optique (SRO) va être installé à proximité de la Mairie. Pour faciliter cette installation, l'opérateur a besoin d'un adressage précis. Pour cela, merci de bien vérifier que la numérotation de votre maison soit bien visible. Cela simplifiera le guidage GPS des livreurs et des véhicules de secours.

Le sous -répartiteur sera construit ici

Commission Voirie - Réseaux

Des travaux de réhabilitation ont été effectués au mois de mars, sur les chemins ruraux Lacassagne et Moulin Jacquet . Ces travaux ont été réalisés par la société REY-BETBEDER .

Chemin Lacassagne :

La forte déclivité de ce chemin rendait plus que nécessaire ces travaux de réhabilitation . Sur la partie haute du chemin (accès par le chemin Carrérot) , un curage des fossés a été effectué ainsi que la réalisation d'un devers et de deux tranchées d'évacuation pour l'écoulement des eaux.

Sur la partie centrale, un fossé a été creusé et une bordure montée.

Enfin, sur la partie basse (accès par le chemin Lacassagne - Turon) un remblais compacté recouvre l'entrée du chemin. La quasi-totalité du chemin de terre a également subi un compactage.

Chemin Lacassagne

Chemin Moulin Jacquet :

Les travaux ont été moins importants. Un remblais fait au niveau de la source (côté Route départementale 32 - Route d'Artix) ainsi qu'un devers, curage et réalisation d'un fossé pour l'écoulement des eaux.

Chemin Moulin Jacquet

De belles promenades en perspective sur nos beaux chemins cescalois !

D'importants travaux sont en cours dans le centre bourg, d'enfouissement de la basse et moyenne tension électrique et surtout de renforcement, avec ce nouveau poste qui permettra de sécuriser aussi bien en capacité qu'en puissance les besoins croissants en énergie sur la commune.

Parallèlement, la ligne moyenne tension (partant de l'école jusqu'à la route de Bougarber) sera enfouie.

Monsieur le Maire remercie les propriétaires qui ont accepté de conventionner avec ENEDIS pour permettre une telle opération (passage sur le domaine privé) nécessaire au développement de la commune.

Commission Travaux

- **Installation de plots** aux places de stationnement devant l'école, laissant ainsi libre le chemin

- **Projet de panneaux photovoltaïques** sur le toit de la salle polyvalente Emile LABADESSE : 97 panneaux vont être posés côté sud, par la société VOLTARIUM (basée à PAU). Ils fourniront une puissance de 36 KWC et la totalité de la production d'énergie sera injectée dans le réseau et revendue à ENEDIS Le coût total de l'installation est de 37200 € TTC et il faudra compter 1353 € TTC pour le raccordement au réseau. Les travaux débuteront en juin.

Rencontre avec ...

Valérie FERREIRA DE MATOS

Valérie habite Cescau depuis l'année 2002. Elle travaille en tant que secrétaire médicale mais depuis janvier 2021 elle s'est lancée dans une nouvelle aventure et est devenue VDI (vendeuse à domicile indépendante).

La Sesque : Bonjour Valérie ! Comment s'appelle votre petite entreprise ?
Valérie : Bonjour La Sesque ! Je travaille aujourd'hui, à mon compte, pour l'entreprise PARTYLITE.

LS : Pourriez-vous nous expliquer en quoi consiste votre activité ?
V : C'est de la vente de bougies parfumées et d'accessoires tels que des lanternes, diffuseurs de senteurs.

LS : Est-ce votre activité principale ?
V : Non j'occupe déjà un emploi, Partylite m'apporte un complément de salaire.

LS : Qu'est-ce qui vous a motivée à démarrer cette nouvelle activité ?
V : Pendant le confinement j'ai assisté à une réunion en « visio » invitée par une de mes amies. J'ai de suite aimé le produit et les échanges entre l'animatrice et ses clientes. Je me suis donc renseignée , cette activité correspondait à mes attentes et mon emploi du temps. J'ai donc sauté le pas.

LS :Quels sont vos projets aujourd'hui ?
V : J'aimerai étendre mon activité sur le village et ses alentours afin d'agrandir ma clientèle. J'ai un compte FACEBOOK alors venez me rendre visite !

Un paysan Bio, Patrick LAMARLERE

Sur une exploitation de 30 hectares , Patrick cultive du blé, du tournesol, du soja et élève des chèvres Pyrénéennes. Il s'est converti au « Bio » en 2018 après deux années de conversion certifiée Bio par l'organisme CERTISUD (2020). Des contrôles réguliers (deux fois par an) sont effectués sur toutes les parcelles.

Un apprentissage au quotidien
Patrick regarde « vivre son sol », il apprend à le connaitre et raisonne avec le vivant. Les bactéries et les insectes vont nourrir les plantes par leurs travaux dans le sol. Chaque jour il peut contempler le travail effectué.

Pourquoi le Sarrazin ?
Le sarrazin est une plante sans gluten avec un indice glycémique deux fois plus bas que la farine de blé et très riche en fibres et protéines. Le Sarrazin pousse sur des terres pauvres et à un cycle court (90 jours).

Transformation du sarrazin
Le sarrazin est moulu sur une meule de pierre dans un moulin bio. La farine est ensuite conditionnée en sachet d' 1kg puis vendue à 3€50 soit à domicile, livraison possible soit à l'AMAP (association de maintien de l'agriculture paysanne).

Dans un proche avenir Patrick pense pouvoir proposer d'autres produits, farine, huile de tournesol, huile de colza.

Artisans, Auto-entrepreneurs, travailleurs indépendants, La Sesque est là pour vous. Rapprochez-vous de la commission communication - animation - lien social soit sur www.mairie-cescau@orange.fr soit directement à la Mairie.

Élections départementales et régionales

dimanches 20 et 27 juin 2021

Les élections régionales et départementales, prévues en mars, ont été reportées à juin en raison de l'épidémie de Covid-19. Ces scrutins sont organisés tous les six ans pour renouveler les assemblées locales. Tout ce qu'il faut savoir sur ces deux élections.

♦ Qui élit-on ?

Les élections régionales et les élections départementales sont deux scrutins différents. Il y aura donc deux urnes avec un bulletin à glisser dans chacune d'elles. Les conseillers régionaux comme les conseillers départementaux sont élus habituellement pour six ans. Cette fois-ci, leur mandat durera quelques mois de plus - jusqu'en mars 2028 selon le projet de loi adopté au Sénat. Les candidats aux régionales se présentent sur des listes paritaires. Ceux aux départementales se présentent au niveau des cantons en binôme composé obligatoirement d'un homme et d'une femme. Pour être candidat, il faut être inscrit sur une liste électorale, jouir de ses droits civils et avoir plus de 18 ans. Il faut aussi être domicilié dans la région ou le département où l'on se présente ou y payer l'une des quatre taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties ou contribution économique territoriale).

♦ Qui peut voter ?

Les deux élections sont organisées dans toutes les régions de France métropolitaine, sauf en Corse et à Paris, ainsi qu'en Guadeloupe et à la Réunion. Le conseil municipal de Paris dispose des compétences du département, et il n'y a pas d'élections départementales. En Corse, Martinique et Guyane, les électeurs sont appelés à voter pour les élections territoriales puisque ces régions ont le statut de collectivité unique, c'est-à-dire qu'il n'y a qu'une seule instance cumulant les compétences de la région et celle du ou des départements qui la composent.

Lors de ces élections, peuvent voter tous les électeurs français inscrits dans la région ou le département où se tient l'élection. Il est à noter que, contrairement aux élections municipales, les ressortissants de l'Union européenne ne disposent pas du droit de vote à ces élections.

♦ Quels sont les modes de scrutin ?

Les élections régionales se déroulent selon un scrutin de liste proportionnel à deux tours, avec prime majoritaire. La répartition se fait dès le premier tour si une liste obtient plus de la moitié des suffrages exprimés. Sinon, un second tour est organisé, où seules les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour peuvent concourir. Les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimées peuvent fusionner avec des listes qui accèdent au second tour.

La liste ayant obtenu la majorité absolue au premier tour ou le plus de voix au second tour obtient une prime de 25 % du nombre des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la proportionnelle entre toutes les listes (y compris celle arrivée première). Cela assure à la liste arrivée en tête, de manière quasi certaine, de disposer d'une majorité confortable dans l'assemblée régionale. Pour leur part, les élections départementales sont organisées selon un scrutin binominal à deux tours. Les binômes composés obligatoirement d'un homme et d'une femme se présentent au niveau des cantons, division électorale du département. Pour être élu au premier tour, il faut recueillir la majorité absolue des voix exprimées et le quart des électeurs inscrits. Si aucun binôme ne répond à cette condition, un second tour est organisé avec les binômes ayant obtenu au moins 12,5 % des électeurs inscrits, ou, si un seul ou aucun binôme ne remplit pas cette condition, avec les deux binômes arrivés en tête au premier tour.

♦ Quelles sont les compétences des régions et des départements ?

Les régions sont en charge en France de la formation professionnelle, des lycées et des transports interurbains. Elles définissent un « schéma régional de développement économique » dans lequel elles définissent notamment les orientations en matière d'aides aux entreprises. Elles sont aussi en charge de l'aménagement numérique de leur territoire. Elles partagent des compétences avec les autres niveaux de pouvoir, y compris les départements, en matière de sport, tourisme, culture et patrimoine.

Pour ce qui est des départements, une grande partie de leur budget est consacrée à **l'action sociale**, à destination notamment de l'enfance, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Ils gèrent aussi le revenu de solidarité active (RSA), même si son montant est fixé par l'Etat. Les départements s'occupent des collèges. Ils sont financeurs d'équipements publics, d'aménagements fonciers, des routes départementales, d' opérations de sécurité identifiées.

La Médiathèque

Juillet			Août			Septembre		
1	J	Thierry	1	D	Alphonse	1	M	Gilles
2	V	Martinien	2	L	Julien Eymard 31	2	J	Ingrid
3	S	Médiathèque ouverte	3	M	Lydie	3	V	Grégoire
4	D	Florent	4	M	Jean-M. Viann	4	S	Médiathèque ouverte
5	L	Antoine 27	5	J	Abel	5	D	Raïssa
6	M	Médiathèque ouverte	6	V	Transfiguratio	6	L	Bertrand 36
7	M	Raoul	7	S	Gaétan	7	M	Médiathèque ouverte
8	J	Thibault	8	D	Dominique	8	M	Nativité
9	V	Amandine	9	L	Amour 32	9	J	Alain
10	S	Médiathèque ouverte	10	M	Laurent	10	V	Inès
11	D	Benoît	11	M	Claire	11	S	Médiathèque ouverte
12	L	Olivier 28	12	J	Clarisse	12	D	Apollinaire
13	M	Henri et Joé	13	V	Hippolyte	13	L	Aimé 37
14	M	Fête national	14	S	Evrard	14	M	Médiathèque ouverte
15	J	Donald	15	D	Assomption	15	M	Roland
16	V	ND Mt Carmel	16	L	Armel 33	16	J	Edith
17	S	Médiathèque ouverte	17	M	Hyacinthe	17	V	Renaud
18	D	Frédéric	18	M	Hélène	18	S	Médiathèque ouverte
19	L	Arsène 29	19	J	Jean Eudes	19	D	Emilie
20	M	Marina	20	V	Bernard	20	L	Davy 38
21	M	Victor	21	S	Médiathèque ouverte	21	M	Médiathèque ouverte
22	J	Marie Madelei	22	D	Fabrice	22	M	Maurice
23	V	Brigitte	23	L	Rose de Lima 34	23	J	Constant
24	S	Médiathèque ouverte	24	M	Barthélémy	24	V	Thècle
25	D	Jacques	25	M	Louis	25	S	Médiathèque ouverte
26	L	Anne, Joachim 30	26	J	Natacha	26	D	Côme et Dami
27	M	Nathalie	27	V	Monique	27	L	Vinc. de Paul 39
28	M	Samson	28	S	Médiathèque ouverte	28	M	Médiathèque ouverte
29	J	Marthe	29	D	Sabine	29	M	Michel
30	V	Juliette	30	L	Fiacre 35	30	J	Jérôme
31	S	Ignace de L.	31	M	Aristide			

La médiathèque reprend peu à peu ses habitudes et accueille à nouveau ses lecteurs pour le plus grand bonheur de tous après une période très « chahutée » par les restrictions sanitaires.

Les vacances arrivent à grands pas et vous pouvez d'ores et déjà noter nos horaires d'ouverture pour cet été :

La médiathèque ne sera ouverte que les samedis matin à compter du 10 juillet jusqu'au 4 septembre 2021 avec une période de fermeture du mardi 27 juillet au mardi 17 août inclus. Nos bénévoles vous accueilleront donc avec beaucoup d'enthousiasme pendant cette période jusqu'à la rentrée scolaire où de bonnes nouvelles vous attendent.

En effet, si les mesures le permettent, les ateliers mensuels du samedi matin reprendront avec Clarisse et Christelle qui sont sur les starting-blocks !!! Espérons et croisons les doigts… Quel bonheur ce sera de les retrouver enfin !

Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, nous vous informons que la médiathèque a acquis de nouveaux romans pour adultes et enfants ainsi que de nombreux albums qui vous attendent pour la rentrée. Les lecteurs de Cescau seront prioritaires pour l'emprunt de ces nouveaux ouvrages pendant 4 mois ! Voici de quoi bien démarrer la rentrée !

Et enfin, pour les passionnés d'activités manuelles, et plus particulièrement de crochet, nous allons recevoir Corinne de Sales, Cescaloise, alias Tisane crochet, qui est tombée sous le charme du crochet il y a 6 ans en commençant par une simple fleur. Elle imagine depuis avec sa sensibilité et son goût des couleurs tendres des créations qui s'inspirent de la nature et de son quotidien. Elle propose ses patrons sous la forme de cartes postales qui font la joie des crocheteurs débutants comme avertis. Nous l'accueillerons dans nos locaux le samedi 19 juin de 9h30 à 11h30 afin qu'elle nous présente son livre paru le 22 avril 2021 intitulé « Trésors de la nature au crochet » déjà consultable à la médiathèque et nous fera une présentation de ses créations. Nous vous attendons nombreux autour d'un café ou d'un thé.

En attendant, l'ensemble des bénévoles vous souhaite un très bel été ensoleillé rempli de lecture et de belles histoires.

Etat Civil

PACS

Elodie **RENOULT** et Kevin **TAILLANDIER** le 23 avril 2021

DECES

Jean **LAUILHE** le 3 mai 2021 à PAU

NAISSANCES

- Yliana **MALHERBE** née le 07 février 2021 à PAU de Maëva **DA SILVA GONÇALVES** et de Dylan **MALHERBE**.
- Nathan **LAMBERT** né le 20 avril 2021 à PAU de Marie **BAYLE** et de Mathieu **LAMBERT**.
- Maléna **CAUSSADE** née le 26 mai 2021 à CESCAU d'Emmanuelle **VANDOORNE** et Bixente **CAUSSADE**.

Heures d'ouverture de la mairie

Lundi **: 13h30-18h30** ***Mardi*** **: 8h30 –12h30 / 13h30-18h30** ***Mercredi*** **: 8h30-12h30**

Jeudi **: 8h30 -12h30 / 13h30-18h30** ***Vendredi*** **: 8h30-11h30**

Contacts Mairie

05 59 77 00 49 **mairie-cescau@orange.fr** **Site internet www.cescau.fr**

Location de salles

Pour toute location de salle, s'adresser à Carlos FERREIRA DE MATOS ou Gilles DIAS au : **06 43 58 84 32**

Retrouvez toutes les infos du village sur l'application "Intra-Muros" en la téléchargeant sur votre mobile.

La photo de couverture a été prise le long du chemin Moulin Jacquet